



Monsieur Jean-Pierre MASSERET
Président du Conseil régional de Lorraine
Sénateur de la Moselle
Hôtel de Région
Place Gabriel Hocquard
CS 81004
57036 METZ cedex 1

La Plaine Saint-Denis, le 6 JAN. 2015

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur le projet de gare d'interconnexion de Vandières. En particulier, vous vous interrogez légitimement sur les conséquences, pour votre région, de la construction de cette gare.

En premier lieu, la construction d'une gare d'interconnexion entre TER et TGV à Vandières remplacerait, dans l'ensemble de ses fonctionnalités et dessertes, la gare actuelle située dans la commune de Louvigny. Cette nouvelle gare prendrait le nom de « Lorraine TGV », en remplacement de la gare actuelle à Louvigny. Dans cette hypothèse, comme évoqué avec vos services lors de la restitution des études de reconversion de la gare de Louvigny, celle-ci devra être « désarmée » de ses fonctionnalités « voyageurs », à savoir que ses rampes et escaliers d'accès aux quais seront enlevés.

Ensuite, s'agissant des dessertes de Nancy et Metz, elles sont exclusivement orientées vers Paris. Le marché correspondant ne peut souffrir d'une rupture de charge avec une correspondance à Vandières. Une telle rupture pénaliserait les clientèles de Paris – Nancy et Paris – Metz, dont le volume deviendrait plus faible. Ces deux dessertes ne seront donc pas impactées.

La desserte de Lorraine TGV ne concerne que des relations Province – Province et ne répond pas aux mêmes attentes.

Enfin, vous m'interrogez sur l'impact sur la gare Meuse TGV d'Issoncourt. Actuellement, cette gare assure une desserte du territoire meusien avec des fonctionnalités mixtes : deux allers retours vers Paris, un aller-retour Bordeaux – Strasbourg, un aller-retour Strasbourg – Roissy-Charles-de-Gaulle, contrairement à celle de Lorraine TGV, exclusivement de Province à Province.

.../...

La desserte de Meuse TGV vers Paris est assurée par les TGV ayant pour origine Nancy ou Metz. Or cette fonctionnalité ne pourrait pas être réalisée à Vandières, puisque la gare se situe en amont du raccordement de la ligne à grande vitesse au réseau classique à cet endroit.

Mais surtout, ces deux gares étant séparées d'une centaine de kilomètres, elles ne desservent pas le même bassin de vie et ne sont donc pas substituables.

Dans le cadre de la politique de transparence engagée par SNCF, notre échange sera publié sur son site, sauf si vous manifestiez votre opposition dans un délai de 15 jours.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.

Bien cordialement,

Guillaume PePY

Guillaume PEPEY
Président de SNCF